

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
NUMÉROS LAS-0007-9 ET 2030-LAS-44**

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 14 janvier 2008, les règlements suivants :

LAS-0007-9 Règlement amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs.

2030-LAS-44 Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique quant au stationnement exclusif aux résidants du secteur 2-01 9^e Avenue.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 20 janvier 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT
OF BYLAWS NOS. LAS-0007-9 AND 2030-LAS-44**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on January 14 2008, the following bylaws:

LAS-0007-9 Bylaw amending Bylaw LAS-0007 establishing fees.

2030-LAS-44 Bylaw Amending Bylaw 2030 Concerning Traffic and Public Safety so as to Modify an Article Concerning Restricted Parking for Residents in Sector 2-01 9^e Avenue.

These bylaws take effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on January 20, 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

